

DECRET N° 2014/268 DU 24 JUIL. 2014
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec
l'Association Internationale de Développement (IDA), un
Accord de prêt d'un montant de 45,9 millions de Droits
de Tirage Spéciaux (DTS), correspondant à 71 millions
de dollars US, soit environ 35,5 milliards de Francs
CFA, pour le financement du projet multimodal de
transport.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la
République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement,

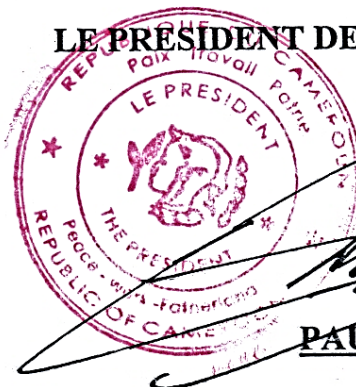
DECRETE :

Article 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du
Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec l'Association
Internationale de Développement (IDA), un Accord de prêt d'un montant de 45,9
millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), correspondant à 71 millions de dollars
US, soit environ 35,5 milliards de Francs CFA, pour le financement du projet
multimodal de transport.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence,
puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 24 JUIL. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA